

REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
24 RUE DE LA GORONNIERE
CREATION DE BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET EAU POTABLE
ENTREPRISE PLANCON BARIAT

Arrêté du Maire n° 2023/142

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route, annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation Routière ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I - 8ème partie du 15 juillet 1974) ;
VU la demande de l'entreprise PLANCON BARIAT, M. François BREJUN, en date du 21 septembre 2023 ;
Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de création de branchements aux réseaux d'assainissement collectif et eau potable situés au 24 rue de la Goronnière, par l'entreprise PLANCON BARIAT ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 25 septembre 2023, 8 heures, au vendredi 13 octobre 2023, 18 heures, devant le 24 rue de la Goronnière, en raison des travaux précités :

- Le stationnement sera interdit,
- La chaussée sera rétrécie,
- la circulation sera alternée par feux ou panneaux prioritaires,
- Le dépassement sera interdit à tous les véhicules,
- La vitesse sera limitée à 30km/heure.

ARTICLE 2 : Les usagers concernés par cette réglementation se conformeront à la signalisation mise en place par la l'entreprise PLANCON BARIAT.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à minima 48 heures avant le début des travaux, strictement et de manière pérenne par l'entreprise PLANCON BARIAT.

ARTICLE 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, le 21 septembre 2023,
Melaine MORIN,



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr



Maire de Servon-sur-Vilaine,